



Perfectionnements apportés aux chemins de fer en réduction. (Invention de ROBIN.)

M. JACQUES-ANTOINE VOLLON résidant en France (Seine).

Demandé le 14 janvier 1949, à 14^h 47^m, à Paris.

Délivré le 20 décembre 1950. — Publié le 8 mai 1951.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

[Renonciation à l'ajournement (art. 3 de la loi du 27 janvier 1944).]

L'invention est relative aux chemins de fer en réduction (chemins de fer jouets, chemins de fer miniature) et elle concerne plus particulièrement les chemins de fer électriques comportant une ligne aérienne (caténaire).

L'invention a pour but notamment, de permettre de fonctionner plus facilement que jusqu'ici les lignes aériennes en question et de leur donner un réalisme absolu.

L'invention consiste principalement en même temps qu'à avoir recours à un pylone et à disposer ce pylone sur un socle, à faire comporter à ce pylone deux bras supports horizontaux et un tendeur amovible, à faire comporter au socle des moyens propres à permettre d'assurer le positionnement correct du pylone sur la voie, ces moyens consistant au moins en une branche se glissant entre deux traverses sous le rail.

Elle consiste également à constituer le caténaire par une pièce en matière conductrice à laquelle on donne l'apparence d'un véritable caténaire et à avoir recours à des éclisses pour la jonction des tronçons des caténaires.

En outre de ces dispositions principales, l'invention consiste également en d'autres dispositions qui seront décrites plus loin.

L'invention sera de toute façon bien comprise à l'aide de la description qui suit et du dessin ci-annexé lequel n'est donné qu'à titre d'indication.

La figure 1 de ce dessin montre en élévation de profil, parties en coupe, un pylone muni d'un tronçon de caténaire établi selon l'invention.

La figure 2 montre vu en plan le socle dudit pylone.

La figure 3 montre ledit pylone et son tronçon de caténaire en élévation vu de face.

La figure 4 montre en élévation de face une jonction de deux tronçons de caténaire.

Le pylone 1, comme le montre le dessin, comporte deux supports horizontaux 2 et 3 et un tendeur supérieur amovible 4. Ce tendeur est muni à son extrémité 4 a d'un crochet qui pénètre dans un trou ménagé à cet effet dans le haut du pylone et est recourbé à son extrémité 4 b pour prendre dans un trou ménagé à l'extrémité du support 2.

Les supports 2 et 3 sont ondulés à leur extrémité libre pour y former un ou plusieurs creux.

Le pylone est solidarisé d'un socle 5 de toute façon appropriée, par exemple, à l'aide d'une courte soie filetée 5 a et d'un écrou 5 b.

Ce socle est pourvu dans l'exemple de réalisation en question, de trois branches 6 recouvertes d'une matière isolante qui sont établies pour pouvoir être glissées entre quatre traverses sous un des rails de la voie.

Le caténaire 7 est constitué par une pièce en matière conductrice obtenue de préférence par découpage et à laquelle on donne l'aspect que montre le dessin, c'est-à-dire celui d'un véritable caténaire. On prévoit deux sortes d'anneaux 7 a et 7 b permettant de suspendre le caténaire au pylone en enfilant le support 2 dans l'anneau 7 a et le support 3 dans l'anneau 7 b.

Pour réunir deux tronçons de caténaires, on a recours à des pièces 8 formant éclisses, comme le montre la figure 4.

On se rend compte que le montage du dispositif est extrêmement simple, en effet :

Avant de mettre en place le caténaire 7 sur le pylone, on abaisse légèrement le support horizontal inférieur 3 pour assurer une bonne rigidité du caténaire, ce support exerçant une traction de haut en bas sur la suspension du caténaire au support horizontal supérieur 2. Il faut, bien entendu décrocher le tendeur 4 de

la partie supérieure du pylone 1 et le dégager de l'extrémité du support 2 pour pouvoir suspendre le caténaire à ce support 2 par son anneau 7 *a* et par son anneau 7 *b* au support 3.

Pour faire la jonction des caténaires, on a recours à une éclisse 8 (fig. 4) faite de préférence en une matière conductrice élastique (de l'acier à ressort par exemple). Cette éclisse est faite bien entendu d'une longueur telle qu'elle permette si besoin est, de laisser un certain intervalle entre les extrémités de deux caténaires ou de les superposer.

Il va de soi que les caténaires 7 peuvent être faits de toute longueur appropriée et de toute disposition appropriée, tels, par exemple, que :

Ceux qui seraient, toutes proportions relatives considérées, de grande longueur pour voie droite;

Ceux de petite longueur cambrée pour voie courbe, le cambrage permettant d'obtenir une ligne droite en deux pylones;

Ceux qui comporteraient une sortie en fourche pour les aiguillages;

Ceux qui auraient les bouts entrecroisés permettant une coupe par longueur de voie;

Ceux qui seraient de petite longueur droite pour constituer des rallonges ou en matière isolante pour faire des sections de circuit électrique.

Les crans que forment les ondulations des supports 2 et 3 permettent de placer les caténaires convenablement dans leur position latérale suivant que la voie est en ligne droite, que le pylone est à l'intérieur ou à l'extérieur d'une courbe.

L'invention permet de donner aux lignes aériennes des chemins de fer du genre en question un réalisme parfait et une solidité que ne pré-

sentaient pas les lignes aériennes utilisées jusqu'ici. Ces lignes aériennes sont d'une grande facilité de montage et de démontage.

L'invention ne se limite pas à celui des modes de réalisation de ses diverses parties qui a été plus spécialement décrit et représenté, elle s'étend à toutes les variantes de ceux-ci, basés sur le même principe.

L'invention s'étend aux produits industriels nouveaux constitués par les dispositifs qui en comportent application.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés aux chemins de fer en réduction (chemins de fer jouets, chemins de fer miniature) et plus particulièrement aux chemins de fer électriques comportant une ligne aérienne (caténaire) lesdits perfectionnements consistant principalement par le fait que : en même temps qu'à avoir recours à un pylone et à disposer ce pylone sur un socle, à faire comporter à ce pylone deux bras supports horizontaux et un tendeur amovible, à faire comporter au socle des moyens propres à permettre d'assurer le positionnement correct du pylone sur la voie, ces moyens consistant au moins en une branche se glissant entre deux traverses sous le rail.

Ces perfectionnements consistent également à constituer le caténaire par une pièce en matière conductrice à laquelle on donne l'apparence d'un véritable caténaire et à avoir recours à des éclisses pour la jonction des tronçons de caténaires.

JACQUES-ANTOINE VOLLON.

Par procuration :
Gaston ROSE.

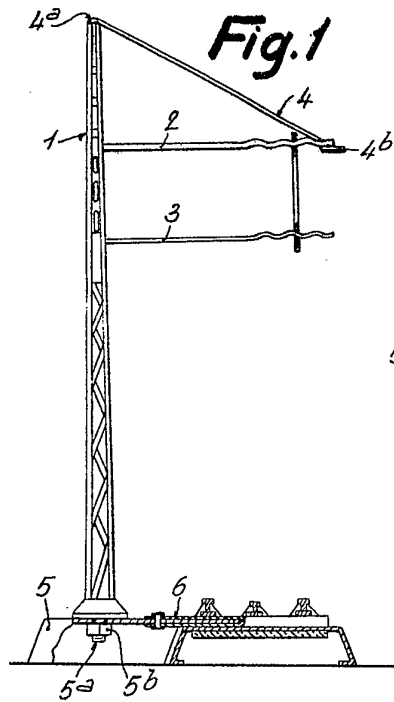


Fig. 1

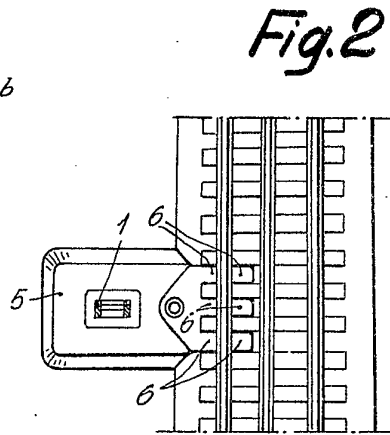


Fig. 2

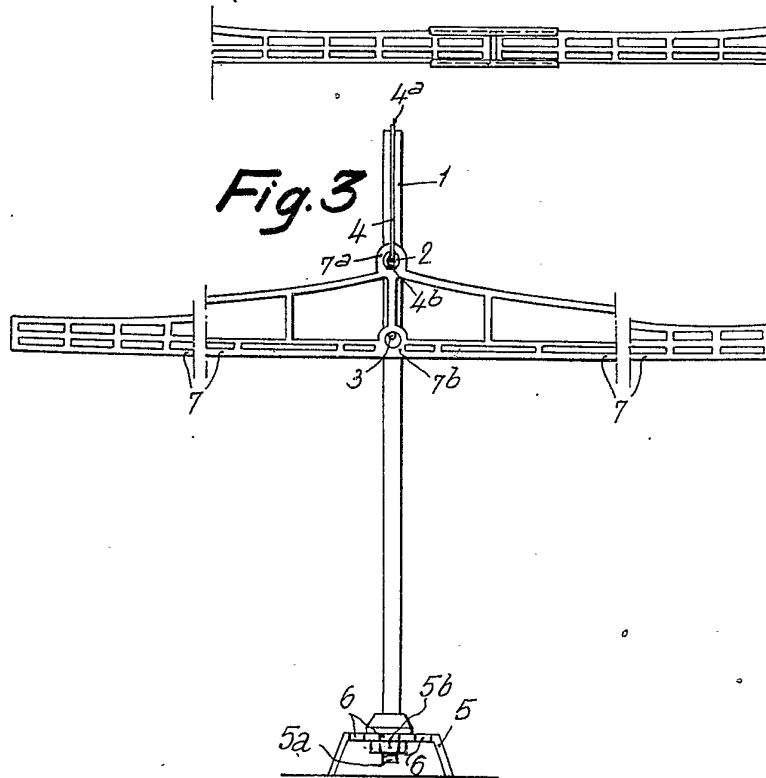


Fig. 3

Fig. 4